Peut-on prendre sa retraite à 70 ans ou après ?

12/10/2020

Tout le monde ne souhaite pas partir à la retraite au plus tôt. Certains salariés préfèrent continuer de travailler au-delà de l'âge de départ à la retraite auquel ils pourraient faire valoir leurs droits. Mais jusqu'à quel âge est-il possible de travailler ? Et quelles en sont les conséquences sur la retraite du régime général ?

Quel est l'âge limite pour travailler ?

70 ans : l'âge de la mise à la retraite d'office des salariés

A partir de vos 70 ans, votre employeur, s'il le souhaite, peut décider de vous mettre à la retraite d'office. Vous êtes obligé d'accepter. Il doit formuler sa demande 3 mois avant la date de votre départ.

Est-il possible de travailler après 70 ans ?

En revanche, si votre employeur est d'accord, vous pouvez parfaitement continuer à travailler après 70 ans. Il n'y a pas d'âge limite pour travailler.

Vous pouvez continuer à avoir une activité salariée dans plusieurs cas de figure :

- En conservant le même emploi ;
- En prenant votre retraite et en reprenant une activité dans le cadre du cumul emploi-retraite ;
- En optant pour la retraite progressive : vous gardez votre emploi à temps partiel et vous percevez une partie de votre pension de retraite.

Quels sont les avantages à partir à la retraite à 70 ans ?

Une meilleure retraite de base…

En travaillant jusqu'à 70 ans, voire au-delà, vous augmentez votre future pension de retraite de base :

- Votre pension ne subira de pas de décote, puisque vous avez dépassé 67 ans qui est l'âge de la retraite à taux plein ;
- S'il vous manque encore des trimestres, continuer à travailler vous permet de vous approcher de votre durée d'assurance légale, et donc d'améliorer votre proratisation. Par exemple, si vous devez valider 166 trimestres pour un taux plein et que vous n'en avez que 150 à 67 ans, travailler 3 ans de plus vous apportera 12 trimestres supplémentaires. Au lieu d'être multipliée par 150/166, votre pension sera multipliée par 162/166.
- Si vous avez tous vos trimestres retraite, en continuant à travailler, vous améliorez votre surcote (1,25 % de pension par trimestre supplémentaire).
- Enfin, si vos dernières années d'activité figurent parmi vos 25 meilleures années de salaire, vous augmentez votre salaire annuel moyen, et donc la base de calcul de votre pension de base.

… Et une meilleure retraite complémentaire

En prenant votre retraite à 70 ans ou plus, votre retraite complémentaire est également calculée sans surcote (puisque vous avez passé 67 ans). De plus, vous continuez à cotiser sur votre salaire, et vous accumulez donc davantage de points de retraite complémentaire.

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme